



Enceinte, harcèlement moral

Par **Abramburica**, le **15/07/2012 à 13:49**

Bonjour Madame, Monsieur, je souhaiterais savoir quels sont les démarches à faire pour m'assurer de l'obtention de la rupture par transaction de mon contrat de travail ainsi que du paiement des dommages et intérêts, les relations de travail avec mon manager actuel étant presque totalement compromises à cause des faits suivants :

L'entreprise dans laquelle je travaille depuis 2 ans et demi a pris des décisions de restructuration de l'activité internationale gérée par mon service et a maintenu dans l'incertitude tous les salariés pendant la prise de décision. Exerçant mon activité sur une zone géographique jugée aujourd'hui comme non intéressante par mon entreprise, j'ai fait l'objet pendant des mois d'un manque d'intérêt de mes managers, de critiques incessantes, de discréditation auprès de mes partenaires, de décisions contradictoires. Au final on m'a reproché mon manque de motivation et on a mis en cause mes compétences.

• la restructuration de l'activité évoquée plus haut a résulté dans un changement des managers pendant une période où j'ai été absente à plusieurs reprises pour cause de maladie : perte d'une 1ère grossesse, intervention chirurgicale pour appendicite, nouvelle grossesse avec un début difficile qui a rendu impossible ma présence au travail pendant un mois.

• A mon retour de congés maladie mon nouveau manager m'a demandé de renoncer à l'activité que je gère habituellement et m'a proposée uniquement des missions transversales (qui sont essentiellement des tâches sans valeur ajoutée), mettant en doute ma capacité de suivre l'activité dans un rythme normal malgré mon état de santé impeccable et le fait de ne pas avoir besoin d'un aménagement des heures de travail particulier. A mon retour de congés maladie mon manager avait redistribué mon activité à mes collègues, en prétendant que je lui avais dit que je revenais à la fin de mes congés maternité.

• Suite à mon refus de prendre en charge ces missions, mon manager m'a rendu l'activité habituelle mais ne cesse de me harceler moralement depuis: critiques incessantes et injustifiées, conflits inventés avec des services de l'entreprise, avec mon ancien manager et avec les partenaires, mise en cause de mes compétences et de ma motivation, menaces proférées lorsque j'ai simplement invoqué mon droit de refuser une dégradation de poste, humiliations en ignorant ma présence

au travail. Mon manager est allé jusqu'à attribuer du travail que j'ai fait à d'autres services. Je possède des éléments de preuve

Par **pat76**, le **18/07/2012 à 19:12**

BonjourrrrrrrVous avez informé la direction générale par courrier recommandé avec avis de réception de votre situation de harcèlement moral?rrrrrrVous avez vu le médecin du travail après votre arrêt maladie?rrrrrrVous êtes en état de grossesse actuellement?rrrrrrSi c'est le cas, vous avez remis à votre employeur un certificat médical attestant que vous êtes enceinte?

Par **xavlaw**, le **18/07/2012 à 19:13**

Au pire, pire, si la situation est insupportable, vous pouvez vous "autolicensier" (consiste à écrire une lettre très caractérisée à votre employeur, reprenant vos griefs, indiquant que pour l'ensemble de ces motifs vous êtes contrainte de cesser la relation de travail) : par suite, cette lettre et les éléments de preuve dont vous disposez seront soumis au Conseil de prud'hommes qui appréciera si on doit considérer qu'il s'agit d'un licenciement de fait imputable à l'employeur (outre l'éventuel harcèlement moral).rrrrrrPar contre, si vous ne voulez pas aller jusqu'à la rupture, vous pouvez évoquer la situation à l'inspection du Travail et/ou la médecine du Travail.rrrrrrDemeurant à votre dispositionrrrrrrCordialement